



BAREME DES HONORAIRES

VENTE

*Barème des honoraires de vente**

Tarif national applicable à partir du 9 mai 2023

<i>Prix de vente</i>	<i>Taux d'honoraires TTC**</i>
<i>A partir de 1€</i>	<i>6%</i>

Le montant total d'honoraires est arrondi à l'euro supérieur.

Barème d'honoraires ci-dessus non applicable aux biens ci-dessous et bénéficiant d'un tarif particulier :

<i>Terrain</i>	<i>10%</i>
<i>Commerce</i>	<i>10% (TTC si prix soumis à TVA)</i>

Montant minimum d'honoraires TTC : 5 000 € (à l'exception des garages et stationnements : 2 500 €)

**Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat.*

***TVA au taux légalement en vigueur, actuellement de 20%.*

En cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier, le barème applicable est celui du titulaire du mandat initial.



BAREME DES HONORAIRES

LOCATION

Barème des honoraires de location

Tarif national applicable à partir du 9 mai 2023

Location d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 89, Art. 5)

TTC**

HONORAIRES PART LOCATAIRE

(montant maximum ne pouvant être supérieur aux honoraires facturés au propriétaire)

Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail :

Montant appliqué au preneur et au bailleur selon zone géographique par m² de la surface habitable du logement loué

Zone très tendue 12,00 €/m²

Zone tendue 10,00 €/m²

Zone non tendue 8,00 €/m²

Frais d'établissement d'un état des lieux :

Montant appliqué au preneur et au bailleur par m² de la surface habitable du logement loué

3,00 €/m²

HONORAIRES PART PROPRIETAIRE

(les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire tels que définis ci-dessus)

Honoraires d'entremise et de négociation :

Montant appliqué au bailleur

200,00 €

Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail :

Montant appliqué au preneur et au bailleur selon zone géographique par m² de la surface habitable du logement loué

Zone très tendue 12,00 €/m²

Zone tendue 10,00 €/m²

Zone non tendue 8,00 €/m²

Frais d'établissement d'un état des lieux :

Montant appliqué au preneur et au bailleur par m² de la surface habitable du logement loué

3,00 €/m²

Location stationnement (parking, garage)

TTC**

Honoraires de location, forfait partagé 50% locataire / 50 % bailleur

***TVA au taux légalement en vigueur, actuellement de 20%.*

200,00 €



Location local professionnel ou commercial (à la charge du locataire)

TTC**

Honoraires de location calculés sur le loyer annuel HC et HT **25,00%**

<i>Frais d'établissement d'un état des lieux</i>	<i>Suivant devis diagnostiqueur</i>
<i>Ouverture de dossier/entrée locataire</i>	<i>Vacations et débours</i>
<i>Honoraires de rédaction d'actes et de renouvellement de bail calculés sur le loyer annuel HC et HT</i>	5,40%

***TVA au taux légalement en vigueur, actuellement de 20%.*

GESTION

*Gestion locative**

TTC**

Honoraires calculés sur le quittancement loyer et charges **7,20 %**

*Assurance loyers impayés**

TTC**

Honoraires calculés sur le quittancement loyer et charges **2,50 %**

*Frais annexes**

TTC**

Rédaction d'un projet de déclaration de vos revenus fonciers / chaque année **100,00 €**

**Conditions de la gestion locative et assurance loyers impayés sur demande*

***TVA au taux légalement en vigueur, actuellement de 20%.*

En partenariat avec LE SERVICE DE GESTION SARL unipersonnelle au capital de 10000€ - siège social 24 rue de l'Europe 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE - immatriculée au RCS de Nantes n°795 002 328, titulaire de la carte professionnelle Gestion immobilière n°CPI4401201600010145 délivrée par la CCI de Nantes-Saint-Nazaire - Garant financier : VERSPIEREN 8 avenue du Stade de France 93210 SAINT DENIS.